

## FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017

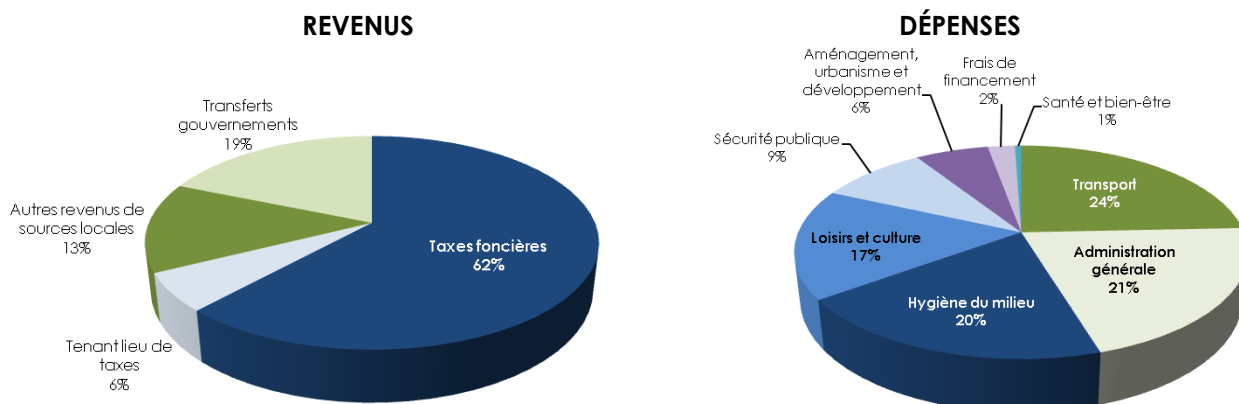
Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2017, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Pour plus d'information, je vous invite à consulter les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 ainsi que la présentation effectuée à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 juin 2018 sur notre site Internet au [villemacamic.qc.ca](http://villemacamic.qc.ca), onglets La ville | Conseil municipal | Rapports annuels.

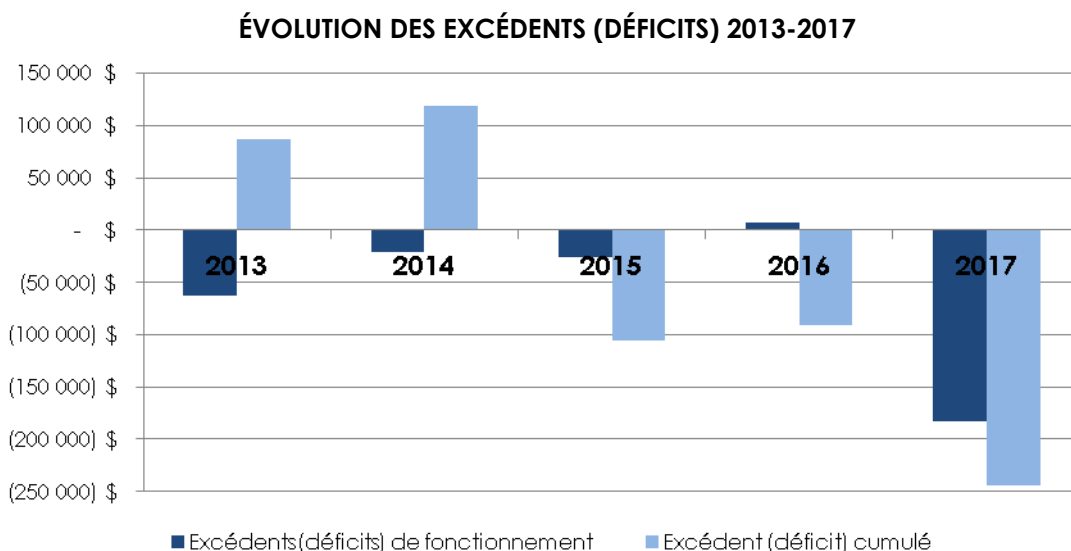
### 1. LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2017 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 3 715 399 \$ et que les revenus d'investissement ont culminé à 593 886 \$ (subventions et investissement des promoteurs), ce qui a généré des revenus totaux de 4 309 285 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Ville (dépenses) ont totalisé 4 256 444 \$.



En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2017 un déficit de fonctionnements à des fins fiscales de 182 389 \$. Une part importante du déficit s'explique par la comptabilisation d'engagements futurs de la Ville de Macamic envers ses employés.

À la même date, la Ville possédait un déficit accumulé non affecté de 244 539 \$ lequel inclut le déficit de l'exercice 2017.



## 2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2017 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Daniel Tétreault, CPA, de la firme Daniel Tétreault, CPA inc., en date du 3 avril 2018. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Ville de Macamic.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Macamic et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

## 3. LE TRAITEMENT DES ÉLUS POUR 2017

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2017, était la suivante :

Le maire recevait un montant de 11 585 \$, la rémunération des conseillères et conseillers était fixée à 3 862 \$, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 5 793 \$, une allocation de dépenses était allouée aux conseillères et conseillers au montant de 1 931 \$.

De plus, chaque membre du conseil municipal recevait une rémunération additionnelle de

25 \$ pour chaque réunion de comité dont il était nommé délégué ou substitut et à laquelle il assistait.

---

## **CONCLUSION**

Au nom du conseil et en mon nom personnel, permettez-moi de souligner de façon particulière le travail réalisé par nos employés, et ce, malgré un calendrier de travail bien chargé.

Merci également à tous nos bénévoles membres de comités pour votre implication sans réserve à faire cheminer tous nos dossiers; sans votre support, aucun de ces projets ne pourrait se réaliser.

Merci à nos conseillères et conseillers pour la prise en charge des dossiers qui vous ont été confiés de façon aussi professionnelle.

À tous nos nouveaux arrivants résidentiels et commerciaux, merci d'avoir choisi Macamic pour vous établir.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

**La mairesse**

**Lina Lafrenière**